



Présentation aux exploitants du PAPS – 11 décembre 2025

LE PARC D'ACTIVITÉS DU PLATEAU DE SIGNES FACE AUX RISQUES



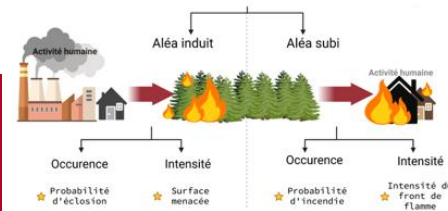
SOMMAIRE



1. ENJEUX & RISQUES



2. LE PAPS FACE AUX RISQUES TECHNOLOGIQUES



3. LE PAPS FACE AUX RISQUES NATURELS



4. DEMARCHES ADMINISTRATIVES ET DOCUMENTS STRUCTURANTS



5. ETES VOUS PRÊT FACE AUX RISQUES ?



1

ENJEUX & RISQUES

ENJEUX & RISQUES



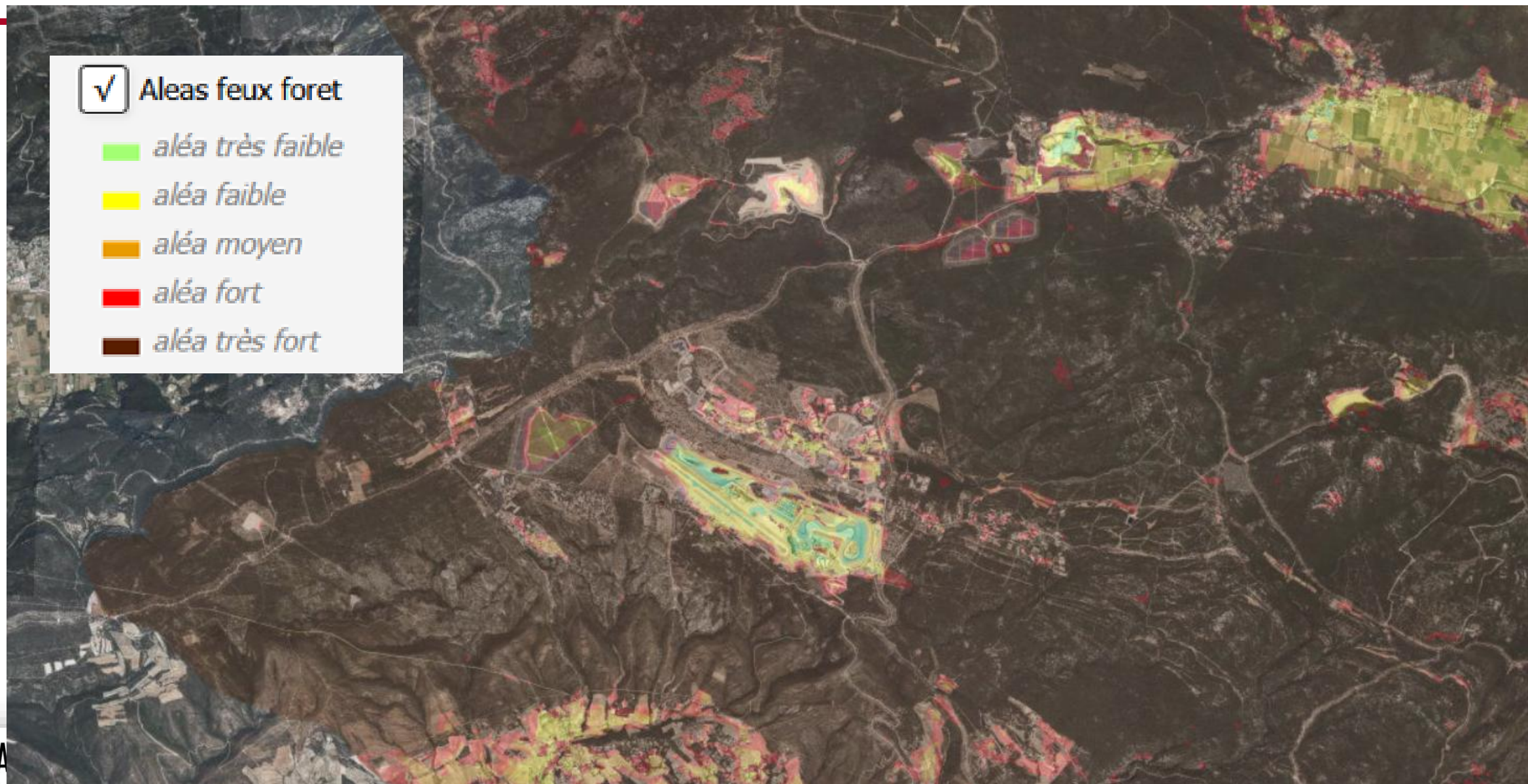
ENJEUX & RISQUES



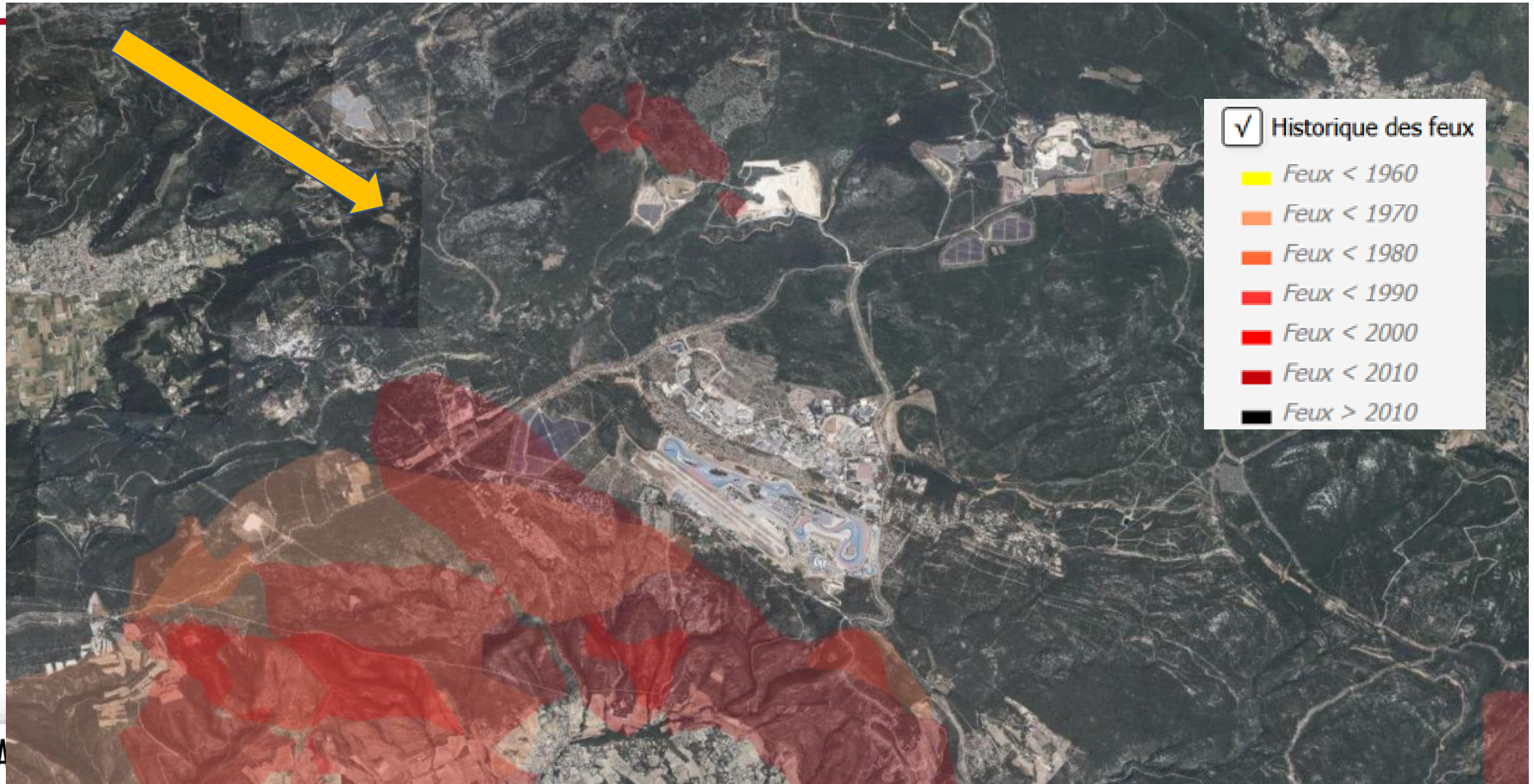
VA



ENJEUX & RISQUES



ENJEUX & RISQUES



2

LE PAPS FACE AUX RISQUES TECHNOLOGIQUES

Le PAPS et les Risques Technologiques

1. Liés aux activités industrielles, aux substances dangereuses et aux process de fabrication

- Stockage de matières combustibles
- Stockage de matières dangereuses
- Manipulation de matières dangereuses
- Installation de combustion
- Transit, regroupement et tri de déchets non dangereux
- Traitement de déchets non dangereux
- Valorisation de déchets non dangereux
- Transformation de polymères
- Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage
- Installation de stockage de véhicules thermiques et électriques
- Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur
- Préparation ou conservation de produits alimentaires
- Broyage, concassage, criblage ... des substances végétales et tous produits organiques naturels
- Installations innovantes d'énergie renouvelable : combrières de parking, stockage d'énergie, toitures photovoltaïques, centrale solaire thermique, ...



2. Liés aux pollutions

- Air
- Eau
- Sol
- Toxicité des fumées



3. Liés aux transports

- Transport de Matières Dangereuses (TMD)
- Transport de combustibles non classé TMD



4. Liés aux effets dominos d'activités tiers

- Aéroport
- Circuit de pilotage
- Centrales Photovoltaïques Solaires
- Activités anthropiques

5. Liés aux NaTech



La mise en sécurité/sureté du PAPS face aux Risques Technologiques

La conduite à tenir en cas de phénomène technologique :

- Garantir l'accessibilité aux différentes installations
- Maintenir les moyens de secours en état et les signaler
- Respecter les différentes réglementations (ICPE / Code du travail / CCH)
- Préserver les installations et les dispositions constructives (CF / compartimentage / SF)
- Former les personnels à la culture du risque et aux bonnes pratiques dans les entreprises
- Former les personnels à l'utilisation des moyens de secours spécifiques aux installations
- Savoir identifier et connaître les risques présents
- Identifier les zones de rassemblement et de confinement (local refuge / zone protégée)
- Savoir alerter les secours
- Signaler un risque aux différents exploitants du PAPS

REFLEXION SUR LA MISE EN SURETE DU PAPS ?



A ne pas faire !



3

LE PAPS FACE AUX RISQUES NATURELS

112

NUMÉRO D'URGENCE





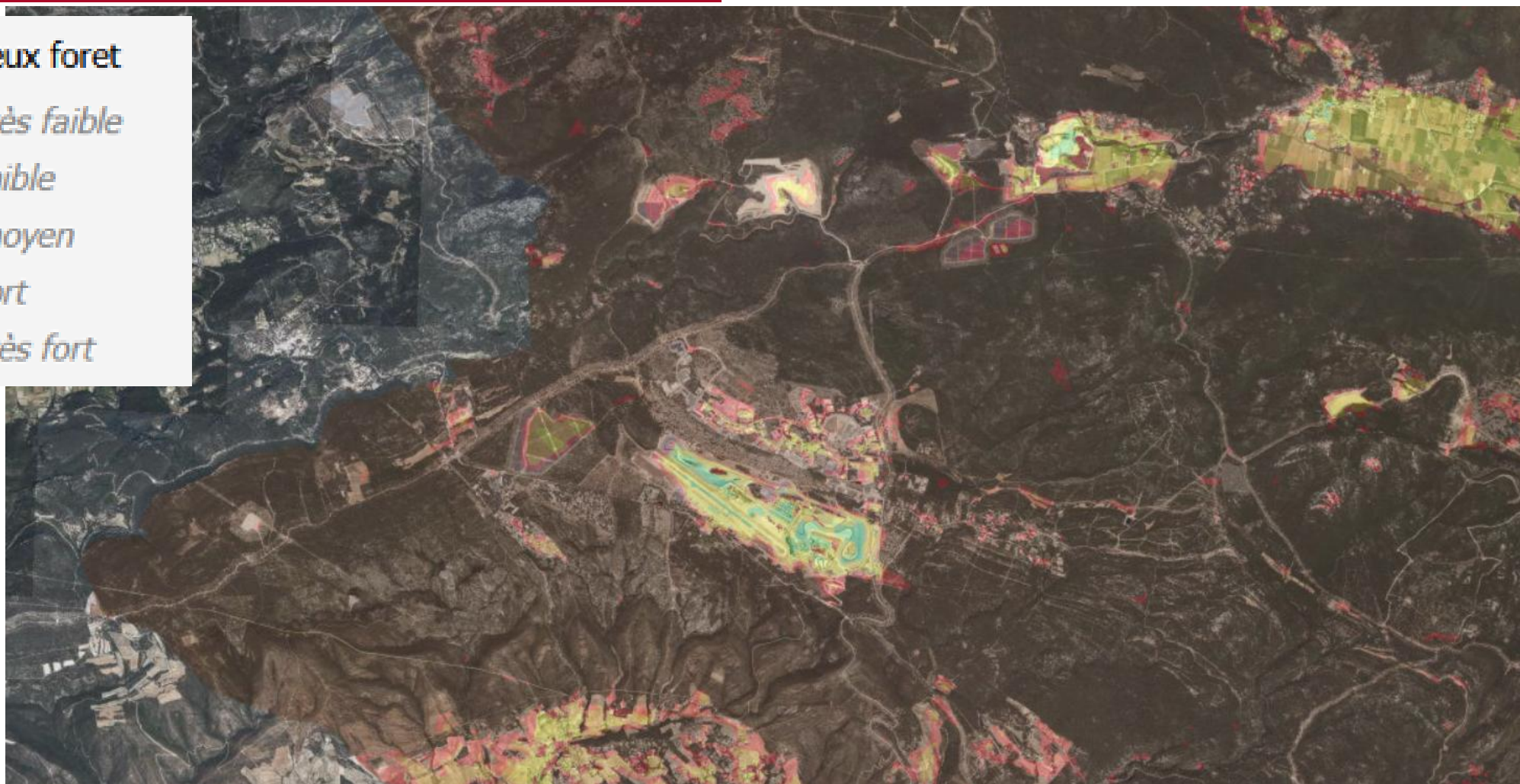
■ *aléa très faible*

■ aléa faible

■ *aléa moyen*

■ *aléa fort*

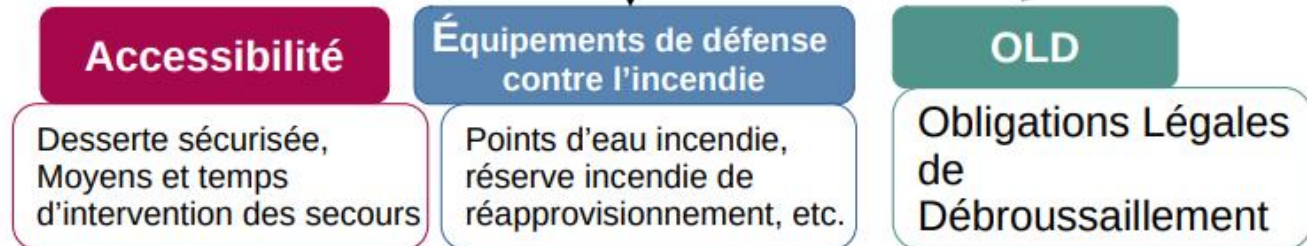
■ aléa très fort



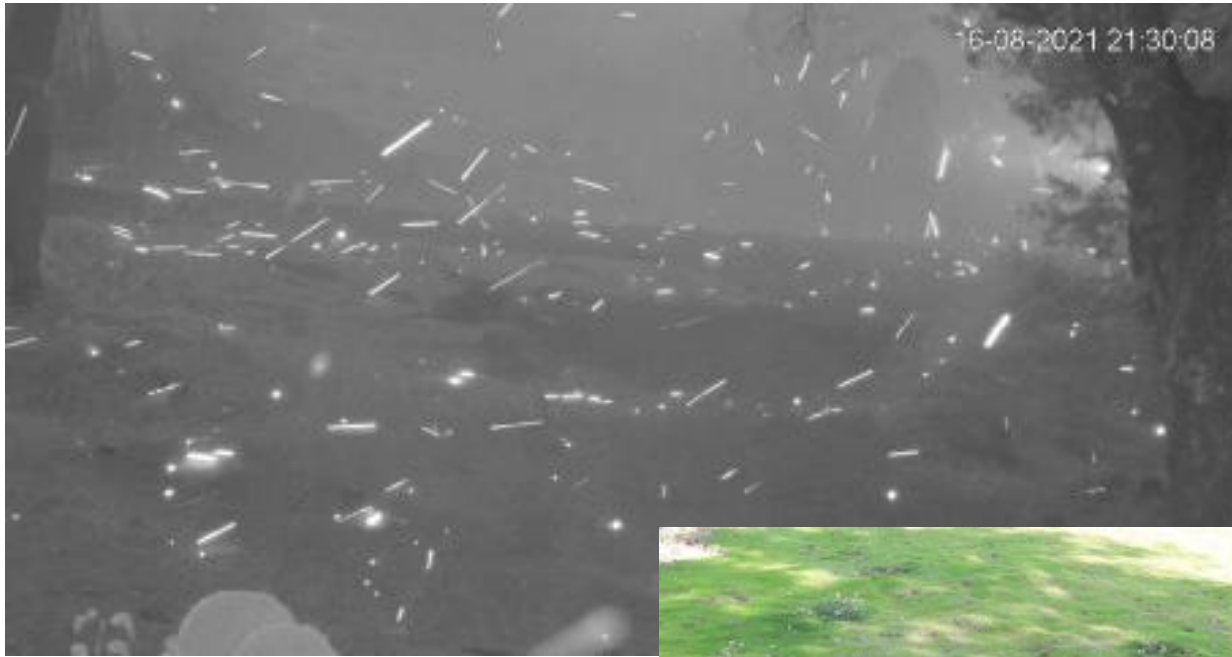
Le risque feu de forêt



La défendabilité d'une zone s'apprécie au regard de :



Effets d'un incendie de forêt



Avant et pendant un incendie de forêt
Quels sont les bonnes pratiques ?

La mise en sécurité/sureté du PAPS face aux risques naturels

Les bons gestes tout au long de l'année :

- Entretien les OLD
- Savoir alerter les secours (identifier les moyens d'alerte des secours)
- S'assurer de la disponibilité des 1ers moyens d'extinction (RIA, extincteurs ...)
- Se tenir informé des vigilances en cours
- Eviter les pratiques à risque les jours de vigilance (travaux en extérieur ...)

Les bons gestes avant l'arrivée d'un feu :

- S'assurer de la mise à l'abri des personnes : LE CONFINEMENT DANS DES STRUCTURES EN DUR EST LA REGLE
- Permettre l'accessibilité des secours (ouvrir les portails d'accès, libérer les voies de circulation...)
- Rester à l'écoute des consignes des autorités (radio, téléphone, Fr-Alert ...)
- Occulter les ouvrants et arrêter les ventilations forcées
- Se couvrir la bouche et le nez si nécessaire avec un linge humide
- Maintenir les façades des installations non encombrées par les matières combustibles et à défaut les positionner sous le vent des structures en dur
- Mettre à l'abri dans les structures en dur les matières dangereuses dans la mesure du possible

4

DEMARCHES ADMINISTRATIVES ET DOCUMENTS STRUCTURANTS

Dans quel cas le SDIS émet un avis ?

Le SDIS 83 est sollicité pour émettre un avis consultatif dans le cadre d'un projet d'installation industrielle par un exploitant

Projet de construction ou de modification d'une installation industrielle

Demande d'autorisation d'urbanisme :

- ❖ Déclaration préalable
- ❖ Permis de construire
- ❖ Modification d'une autorisation d'urbanisme

Demande d'avis au SDIS par une collectivité (mairie, communauté d'agglomération)

- ❖ Prise en compte des aléas / retours d'expérience / historiques des accidents
 - ❖ Documents réglementaires
- ❖ Etudes du dossier et des pièces fournis (notice des risques, ...)
- ❖ Prise en compte des particularités locales et des exploitants émetteurs de risques importants non classés
 - ❖ Voie dite « engins » et « échelles »
 - ❖ DECI / rétention des eaux pollués
 - ❖ Moyens de secours

=

Analyse des risques pragmatique basée sur l'expérience opérationnelle du SDIS, la connaissance des risques, la réponse opérationnelle adaptée au projet...



AVIS MOTIVE ENVOYE SOUS 1 MOIS A L'ADMINISTRATION A L'ORIGINE DE LA DEMANDE

Le cas particulier des ICPE

Définition d'une ICPE

Le classement des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) encadre l'exploitation des installations industrielles, agricoles ou des entrepôts présentant des risques et des nuisances pour les populations et l'environnement. Ce classement s'appuie sur un ensemble de rubriques à quatre chiffres décrivant les activités et substances, sur les différents régimes de classement (Déclaration, Enregistrement, Autorisation) et sur le statut Seveso.

Démarche administrative ICPE en parallèle de la demande d'autorisation d'urbanisme : le SDIS émet un avis dans le cadre d'une demande de la DREAL sur les dossiers ICPE (a minima sur un DDAE)



5



ET VOUS ÊTES VOUS PRÊT
FACE AUX RISQUES ?



Les outils

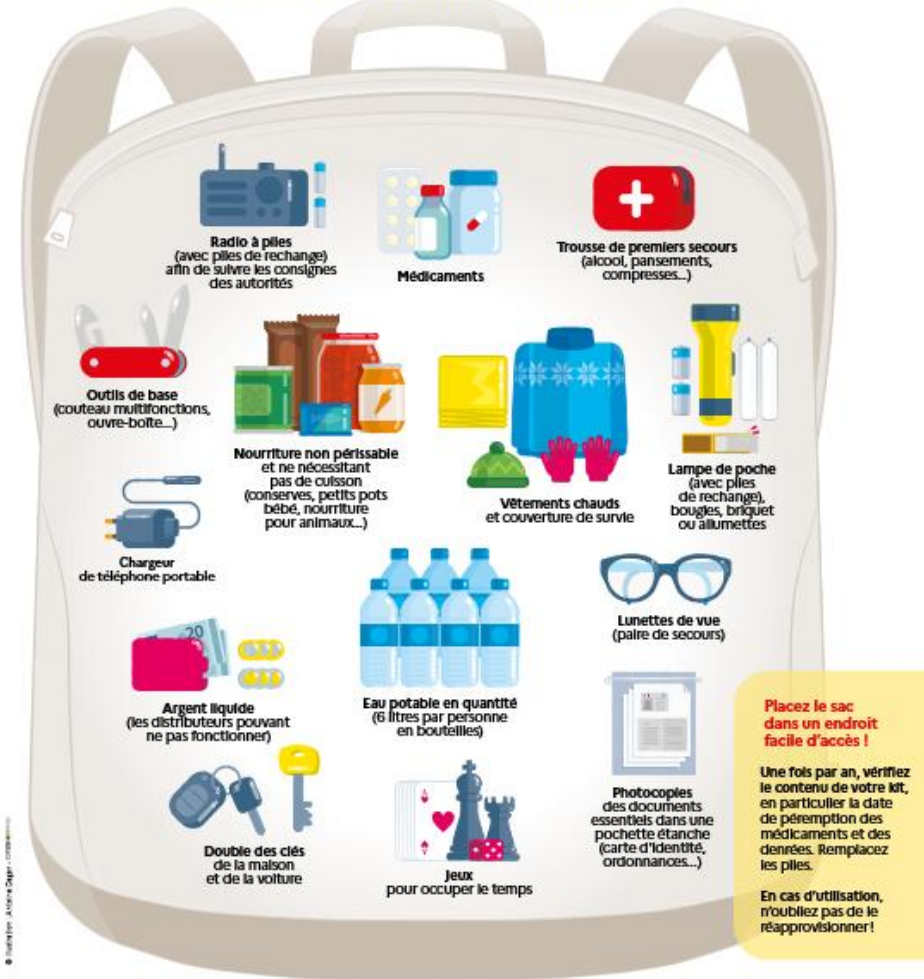
Estimez votre vulnérabilité individuelle

OUI	NON	
☐	☐	Vous habitez une commune qui a déjà connu un incendie.
☐	☐	Votre maison est située à moins de 200 m d'une forêt.
☐	☐	Votre propriété est sous le vent d'une route fréquentée.
☐	☐	Des arbres sont à moins de 3 m des façades de votre habitation ou surplombent le toit.
☐	☐	Vous êtes en zone urbaine et vous n'avez pas débroussaillé la totalité de votre terrain.
☐	☐	Le débroussaillage n'est pas réalisé sur 50 m autour de votre maison en zone N.
☐	☐	Vous disposez d'une piscine sans motopompe.
☐	☐	La végétation comporte de nombreuses branches et herbes sèches.
☐	☐	Des plantes très inflammables sont proches de l'habitation.
☐	☐	Vous ne disposez pas d'un barbecue collé à une façade.
☐	☐	Vous n'avez jamais nettoyé vos gouttières.
☐	☐	Vos volets sont en plastique.
☐	☐	Votre voisin n'a pas réalisé de débroussaillage alors que vos habitations se trouvent à moins de 50 m l'une de l'autre.



Votre kit d'urgence 72h

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



<https://www.sgdsn.gouv.fr/publications/guide-tous-responsables>

<https://www.securite-civile.interieur.gouv.fr/reagir/comment-se-preparer-face-aux-risques>

<https://www.var.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-naturels-et-technologiques/Journee-de-la-resilience-2025-dans-le-Var>



AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?

MERCI DE VOTRE ATTENTION !